

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10920**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Sciences humaines et sociales (SHS) Mention : Histoire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

126 Histoire

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé peut exercer les activités qui suivent :

Rassembler, analyser, synthétiser et présenter la documentation historique sur un sujet donné

Produire une synthèse critique à partir d'informations historiques, politiques, sociales, culturelles.

Analyser et interpréter les résultats dans une perspective d'explication théorique

Gérer et traiter des documents d'archive.

Analyser et interpréter les résultats dans une perspective d'explication théorique

Recueillir les données et les traiter à l'aide d'outils scientifiques et informatiques

Participer à des chantiers de fouille

Un diplômé d'Histoire a acquis tout au long de ses années de formation :

un socle de base de connaissances historiques allant de l'Antiquité au monde contemporain

des premières connaissances dans une discipline additionnelle (voir liste ci-dessus)

une familiarité avec les grands courants historiographiques et épistémologiques

une capacité de rédaction et de communication orale lui permettant de présenter clairement une question, un problème, un document, de l'analyser, d'en faire une synthèse claire et argumentée

une capacité de recherche dans les principaux outils documentaires – bibliothèques, ressources électroniques, etc. – et une capacité de traitement scientifique des données ainsi recueillies

une vision bien informée des débouchés professionnels qu'il peut viser et une première expérience professionnelle

une capacité attestée dans au moins une langue étrangère qui peut être utilisée aussi bien dans son travail que dans le domaine personnel

une capacité attestée (C2I) en informatique (bureautique et internet)

une capacité de travailler seul ou en petit groupe

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement primaire et secondaire (le plus souvent après concours)

Bibliothèques, médiathèques, centres de documentation, archives publiques et privées (souvent après concours)

Administrations publiques d'Etat, européenne ou territoriale (le plus souvent après concours)

Presse, communication, journalisme

Enseignant ou formateur dans le secteur public, privé, ou associatif

Bibliothécaire et documentaliste par l'intermédiaire de concours

Agents de la fonction publique d'Etat, fonction publique européenne, fonction publique territoriale

Gestionnaire du patrimoine et de la culture

Chargé de communication, journaliste

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

K2107 : Enseignement général du second degré

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

E1106 : Journalisme et information média

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

**Pré requis :** baccalauréat ou équivalent

A défaut : demande de dispense de (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)

au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

### Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme de Licence d'Histoire offre une solide formation permettant l'acquisition d'une culture générale approfondie. La formation est conçue de manière progressive avec une possibilité de réorientation en L1 entre deux disciplines suivies de manière égale. Si la première année se caractérise par la découverte de deux disciplines principales, la seconde année permet l'approfondissement d'une des disciplines et la troisième année est marquée par un début de spécialisation qui pourra se poursuivre en master. Au cours des trois années de licence l'étudiant doit obligatoirement suivre des cours lui donnant une formation sur les quatre grandes périodes de l'histoire : Antiquité, Moyen Age, périodes Moderne et Contemporaine (par exemple en L2 : UE 8, 9, 12 et 13)

Des UE d'accompagnement professionnel et de compétences transversales donnent aux étudiants le moyen d'élaborer leur projet personnel et professionnel de façon progressive et informée.

En L3, les UE 16 et 20 traitent une thématique commune sur 2 périodes historiques différentes (chaque UE compte 50 heures d'enseignement et 8 crédits ECTS). Les UE 17 et 21 abordent des thématiques spécifiques qui pourront aller vers le master (toujours 50 heures et 8 crédits par UE). Les UE 18 et 22 sont consacrées à la mineure ou à des UE du parcours centrés destinées à préparer aux débouchés des différents itinéraires. Parmi ces dernières, les cours destinés à la formation des candidats aux concours administratifs, de journalisme et de Sciences politiques seront poursuivis, y compris dans le domaine du droit (toujours 50 heures et 8 crédits par UE).

L'ensemble de ce dispositif s'appuie de manière cohérente sur les UE « accompagnement/projet » destinées à faire le lien entre les connaissances et leur valorisation en fonction du projet personnel de l'étudiant. Par exemple, l'itinéraire destiné aux futurs candidats aux concours de l'enseignement comporte des cours de didactique, d'épistémologie et d'écriture de l'histoire dans le cadre des UE d'accompagnement projet dès le premier semestre de la seconde année de Licence. Le parcours centré, que suivront notamment les étudiants désireux de faire un master recherche, comporte en troisième année des UE (19A et 23 A) destinées à les mettre en contact avec les sources et les archives ; un dossier constitué par les étudiants permettra tout à la fois d'évaluer leur apprentissage et de les initier au travail de rédaction du mémoire demandé en master (25 heures et 3 crédits ECTS par UE). Enfin, les UE 19B et 23B ouvrent aux compétences transversales et options (langues, notamment) (25 heures et 3 crédits).

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 portant création du diplôme national de Licence, publié au JO du 30/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

**Références autres :**

<http://www.univ-tlse2.fr/>

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.ove.univ-tlse2.fr>

**Autres sources d'information :**

<http://w3.histoire.univ-tlse2.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 9

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université de Toulouse - Le Mirail / UFR Histoire, Arts et Archéologie, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 9

**Historique de la certification :**